

IME Mathias Saint-Romme

CRÉATION

L'institut médico-éducatif Mathias Saint-Romme a été créé par une décision préfectorale du 18 septembre 1962 (transformation d'un aérium en institut médico-éducatif).

L'IME Saint-Romme est géré par la Fondation OVE, reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013.



L'établissement est agréé pour 33 places, 17 en demi-pension, 16 en internat ou en internat séquentiel. Il est ouvert 210 jours par an.



L'IME Saint-Romme accueille des enfants garçons et filles, âgés de 7 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.



ORIENTATION

L'orientation est proposée par une notification de la CDAPH.



FINANCEMENT

 Il est assuré par l'assurance maladie.



L'ADMISSION

L'admission est effective après un ou plusieurs entretiens avec l'enfant et sa famille, en fonction des places disponibles.



Équipe interdisciplinaire

Un responsable de site - Des éducateurs - Des enseignants - Des maîtresses de maison Une psychologue -

Une psychomotricienne - Une infirmière - Des chauffeurs et agents de maintenance - Une assistante de direction - Des surveillantes de nuit

IME Mathias Saint-Romme

Situation géographique

L'IME est situé dans le centre historique du bourg de Roybon, à 600 mètres d'altitude.

Moyen d'accès

Par la route :

Depuis la Côte Saint-André ou Saint-Marcellin, emprunter la route départementale 71.

Coordonnées GPS: N45.2588 / E5.2456



- Directeur de territoire
 Jean-Christophe BRENIER
 jchristophe.brenier@fondation-ove.fr
- Responsable de site :
 Frédéric ROCHE
 frederic.roche@fondation-ove.fr





OVE - IME Mathias Saint-Romme

200, impasse du Château 38940 ROYBON

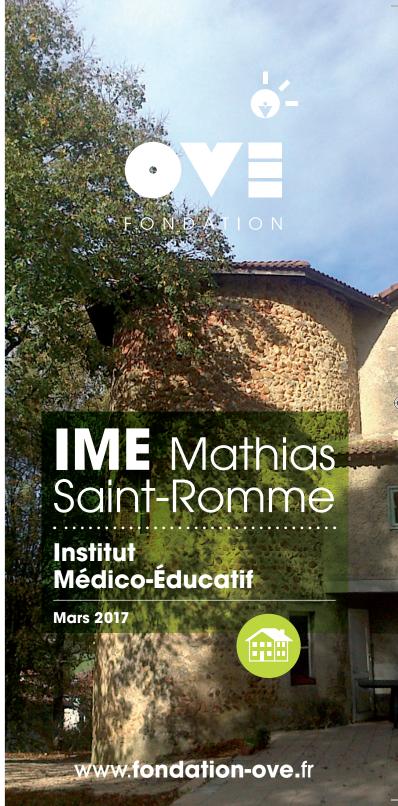
Tél. 04 76 36 22 67 Fax 04 76 36 21 54

saint.romme@fondation-ove.fr

www.fondation-ove.fr



www.studiovelo.fr Photos:Fondation OVE Document nor







IME Mathias Saint-Romme

LA MISSION

Proposer, en collaboration avec les parents et en lien avec les partenaires, une scolarité, une aide éducative et des soins adaptés aux besoins particuliers de l'enfant accueilli, en favorisant chaque fois que possible son intégration dans son cadre de vie naturel.

L'ORGANISATION

L'IME accueille en internat ou demi-pension 33 enfants, du lundi à 9 h 30 au vendredi à 14 h 30.

Le dispositif d'internat est réparti en deux groupes. La formule la plus adaptée est recherchée en fonction des besoins de l'enfant, du contexte familial, social et/ou géographique. L'accueil peut être séquentiel, sur une ou plusieurs nuitées par semaine, selon le projet de l'enfant. L'accord des parents est nécessaire.

L'ACCOMPAGNEMENT

Chaque enfant accueilli bénéficie d'accompagnements pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques adaptés, en fonction de ses besoins et de son proiet individualisé.

La scolarisation est assurée en interne au sein de l'Unité d'enseignement. Trois classes à effectif réduit permettent à chaque enfant de développer ses connaissances et compétences, en fonction de ses potentialités. Les temps scolaires sont encadrés conjointement par des enseignants de l'éducation nationale et des éducateurs.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Ils sont remis aux familles au moment de l'admission :

- la charte des droits et libertés de la personne accueillie (dont un exemplaire adapté pour les enfants);
- Le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont actualisés chaque année.

LES PARTENAIRES

Pour remplir ses missions, l'IME construit des partenariats et collaborations avec des structures dans différents domaines (santé, social, médico-social, scolaire, travail, culture et loisirs).

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Il est construit par l'usager, sa famille et les professionnels de l'IME. Il évalue les besoins, définit les objectifs prioritaires de l'accompagnement, et précise les moyens à mobiliser, en fonction de l'offre de service.

L'éducateur référent du projet en assure la mise en œuvre et la coordination.

Le projet de scolarisation est réévalué par la tenue d'une réunion de l'équipe de suivi de la scolarité.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

- Le conseil de la vie sociale, réunissant des représentants des familles, des personnes accueillies, des salariés et de la fondation, se réunit trois fois par an.
- Lun « conseil des élus » rassemble les représentants des enfants et du personnel.
- Des enquêtes de satisfaction sont réalisées annuellement.
- Les rencontres sont proposées aux familles quatre fois par an pour évoquer la vie de l'IME et pour améliorer l'accompagnement.

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Un contrat de séjour est signé. Il définit et formalise les engagements réciproques de l'usager, de la famille et de l'IME Saint-Romme. Ce contrat est actualisé à chaque changement important de l'accompagnement.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

L'IME Mathias Saint-Romme est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité sur la base d'un référentiel d'évaluation interassociatif associant les usagers et les professionnels.

IME: institut médico-éducatif.

CDAPH: commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.



Parents d'une ado de 15 ans, nous avons vu l'évolution depuis sa présence à l'IME St Romme. C'est en grande partie grâce à toute l'équipe de l'IME (éducateurs, instituteurs, maîtresses de maison, chauffeurs, chef de service, directeur) Reprendre confiance en soi et lui prouver que malgré ses difficultés elle peut y arriver. Grâce à la ténacité de cette équipe notre fille et nous même avons des personnes compétentes que je n'avais pas lorsque notre fille était scolarisée en milieu classique.

